Bourse aux reptiles Aqua-Terra, Belfaux

Dimanche 8 septembre 2019

I. Généralités

Remarques générales sur la bourse

La bourse aux reptiles d'Aqua-Terra a eu lieu le dimanche 8 septembre 2019, de 10 à 16 heures en continu, dans la salle paroissiale de Belfaux (canton de Fribourg). Elle était organisée par le club Aqua-Terra de Fribourg. Près de 35 exposants nationaux y ont proposé des animaux à vendre. Les exposants disposaient des locaux à partir de 9 heures pour la mise en place. Une grande partie des différentes espèces de reptiles était en vente. On y a aussi vendu des amphibiens, des insectes, des araignées et des souris vivantes destinées à l'alimentation d'autres animaux. Les visiteurs avaient la possibilité d'acheter des animaux et/ou des accessoires pour les terrariums ou tout simplement de regarder l'exposition.

Le règlement de la bourse édicté par le comité d'organisation comportait 35 points qui incluaient les conditions générales, le respect des lois nationales et internationales ainsi que les conditions d'exposition. Pour la détention des animaux, il stipulait par exemple que les conteneurs devaient être suffisamment grands pour que les animaux puissent s'y tourner sans difficulté (la taille minimale du conteneur par ordre de reptiles était spécifiée), que les conteneurs ne devaient être visibles

que sur un côté, que les animaux pouvaient s'y cacher, qu'ils devaient avoir un substrat absorbant ou encore qu'il était interdit de sortir des animaux des conteneurs sans l'autorisation des personnes en charge de la surveillance de la bourse. La PSA a trouvé ce règlement de la bourse très complet et utile. Le règlement a été remis à tous les exposants avant la manifestation et était consultable sur le site Web. Il était également déposé à l'entrée. Les organisateurs se sont chargés d'en vérifier le respect. En cas de non-respect, les exposants étaient invités à remédier immédiatement aux insuffisances observées. Force est toutefois de constater que les exigences minimales de l'OPAn en matière de taille, d'équipement et de conditions climatiques ne sont généralement pas satisfaites lors d'une bourse. Selon l'art. 30b 1 et 2 OPAn, les animaux peuvent être détenus lors de bourses d'un jour dans des locaux d'hébergement dont les dimensions sont légèrement inférieures aux dimensions minimales fixées aux annexes 1 et 2. Cependant, les exigences en matière d'aménagement et d'éclairage et de conditions climatiques doivent être respectées. Ces dispositions n'ont été satisfaites que dans très peu de situations d'exposition.

Après la visite, les experts de la PSA ont rencontré les personnes en charge de la surveillance de la bourse et ont échangé sur le fond.

Remarques générales sur les conditions de détention

La température dans la salle était en moyenne de 24 degrés, ce qui constituait une température de base acceptable pour la plupart des animaux. Il n'y avait pas de courants d'air. Nous avons trouvé le niveau sonore agréable et peu élevé. Il n'était pas nécessaire d'élever la voix pour discuter.

Les exposants ont présenté leurs animaux dans des conteneurs de tailles et de fabrications diverses posés sur des tables. La majorité des conteneurs étaient de petites boîtes en plastique que l'on pouvait emporter après achat. Dans quelques cas, on a utilisé des conteneurs en plastique solides et plus spacieux. Dans des cas isolés – encore trop rares de l'avis de la PSA –, les animaux étaient présentés dans des boîtes en plastique adaptées à leurs besoins, voire dans de petits terrariums.

La majeure partie des logements était aménagée de manière spartiate. Généralement, les animaux devaient se satisfaire d'un peu de substrat ou d'un papier absorbant. Une partie des conteneurs était également équipée de morceaux de liège, de feuilles ou de maisonnettes en plastique pour permettre aux animaux de se retirer totalement ou partiellement. Malheureusement, ces structures étaient souvent inappropriées (trop petites, non manipulables, etc.) et n'apportaient aucun bénéfice appréciable aux animaux. Au contraire, ils réduisaient encore l'espace disponible déjà modeste. Heureusement, des possibilités de grimper ainsi que des installations dispensant de la chaleur (éclairage, tapis chauffants) étaient, chose frappante, fréquemment mises à disposition et l'échange d'air dans le conteneur a semblé partout assuré, pour autant qu'il soit possible d'en juger.

Dans quelques cas, les conteneurs ne respectaient pas les spécifications minimales des responsables de la bourse. Certains vendeurs ont également sorti les animaux de leurs logements pour les montrer aux visiteurs ou les laisser les caresser. Pour les animaux, ces manipulations ont probablement généré un stress considérable – et inutile comme l'estime la PSA – et n'auraient pas été autorisées par le règlement de la bourse.

Un vendeur a présenté ses tortues dans une boîte en plastique ouverte sur le dessus et remplie d'animaux. Il y avait donc un risque de manipulation injustifiée ou d'échappement des animaux des conteneurs et de chute sur le sol en cas d'inattention. Les personnes chargées de surveiller la bourse devraient repérer de telles situations et demander d'y remédier.

Point positif: la plupart des conteneurs n'étaient plus posés sans fixation sur la table mais plus souvent placés dans un cadre fixe ou sur un socle. Cela a permis d'éviter les manipulations spontanées par les visiteurs et le stress qu'elles génèrent pour les animaux, tout en permettant une meilleure visibilité générale. Les lattes fixées au bord de la table ont évité des glissements accidentels de boîtes qui n'étaient pas fixées.

Notons avec satisfaction qu'il y avait toujours une personne sur les stands de vente et que, dans la plupart des cas, les vendeurs ont fourni une description écrite des formes de détention des es-

pèces en vente. Pour que ce dernier point soit respecté, l'organisateur a également fourni des formulaires vierges à compléter à la main lors de la vente précisant les conditions de détention.

On peut déplorer la vente d'espèces par nature nerveuses et sensibles au stress, telles que les anoles, les basilics ou les lézards à collerette. Ces animaux sont souvent sollicités de manière excessive dans les conditions d'exposition, sauf à disposer d'un logement approprié. Dans ces circonstances stressantes, les animaux peuvent également se blesser. La PSA recommande donc de ne pas apporter ni présenter d'animaux particulièrement sensibles au stress dans des expositions ou de les éloigner de l'exposition dès que des signes de sollicitation excessive se manifestent et de les loger dans les conditions les moins perturbantes possibles.

Ce basilic brun a tenté en vain de creuser pour s'évader de son terrarium. Plus de substrat aurait peut-être davantage sécurisé l'animal.

Pour autant qu'il ait été permis d'en juger, tous les conteneurs de serpents venimeux étaient doublement sécurisés, comme l'exigeait le règlement de la bourse. Dans tous les cas vérifiés, nous avons trouvé des mentions spécifiant la nécessité éventuelle d'autorisations de détention ou de papiers CITES.

Informations sur le comportement des visiteurs, exposants et organisateurs

Nous avons parfois observé que les animaux achetés avaient été longtemps trimballés dans la bourse, souvent dans des conteneurs de transport inappropriés au prix d'un stress considérable pour l'animal. Il est aussi bien de la responsabilité de l'organisateur de la bourse que du vendeur de ne remettre les animaux qu'à la fin de la manifestation ou de s'assurer que l'acheteur emporte l'animal acheté directement à la maison. Dans certains cas observés, acheteur et vendeur en ont convenu ainsi de manière responsable.

II. Points positifs pour la protection animale relevés durant la bourse

- La majorité des conteneurs ont été fixés dans un cadre ou sur une étagère. Cela a permis d'éviter des manipulations inutiles par les visiteurs.
- Certains vendeurs (malheureusement pas tous) avaient mis dans les conteneurs des morceaux de liège, des feuilles, des maisonnettes en plastique ou un substrat approprié pour que les animaux puissent se retirer en cas de besoin.
- La plupart des conteneurs avaient un substrat approprié qui absorbait les excréments et permettait aussi aux animaux d'avoir une meilleure stabilité.
- Certains animaux bénéficiaient de structures appropriées pour grimper, stables et sûres pour les animaux.

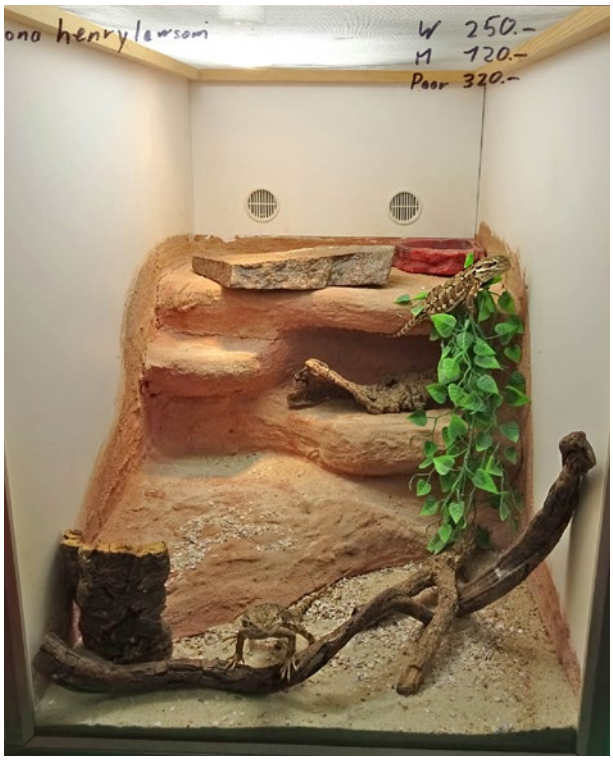

Petit terrarium pour agames barbus nains, exemplaire pour des conditions de bourse, avec aménagement et éclairage adaptés.

Tous les serpents venimeux étaient dans des logements sécurisés. Les espèces grimpeuses disposaient d'une structure pour grimper. Cela permettait de mieux tirer parti du volume des terrariums en dépit de leur étroitesse.

- Certains conteneurs étaient très bien conçus pour les conditions d'une bourse. Ils avaient, par exemple, des dimensions bien adaptées ou un aménagement répondant aux besoins des animaux.

On peut aussi aménager les petits conteneurs de manière presque satisfaisante pour les animaux, comme ces exemples l'ont montré. La PSA estime que le fait d'utiliser du matériel que les animaux connaissent de leur détention à la maison est bénéfique pour le bien-être animal.

- Le règlement de la manifestation demandait que les conteneurs ne soient visibles que d'un côté, ce qui a été respecté dans l'ensemble.
- La plupart des conteneurs étaient renseignés de manière réglementaire et, dans un bon nombre de cas, il y avait aussi une description des conditions de détention – ce que nous saluons. Quelques terrariums avaient un éclairage permettant aux animaux une meilleure orientation visuelle et offrant une thermorégulation partielle.
- Le personnel chargé de s'occuper des animaux était présent en continu sur tous les stands.
- Les personnes chargées de la surveillance de la bourse étaient présentes et reconnaissables à des t-shirts particuliers.

III. Améliorations par rapport à la dernière visite de la bourse par la PSA

Les comparaisons ci-dessous font référence à la dernière bourse visitée à Belfaux en 2017.

- Le règlement de la bourse a été révisé et présente des améliorations favorables à la protection des animaux dans certains domaines (p. ex. obligation d'information et d'étiquetage, possibilités de retrait).
- Le contrôle de l'application du règlement de la bourse a été plus rigoureux.
- Le nom et l'adresse des vendeurs étaient complets presque partout.
- De nombreux animaux étaient encore hébergés dans de petits conteneurs en plastique. Toutefois, comparativement à 2017, le nombre de conteneurs beaucoup trop petits et non conformes au règlement de la bourse était en recul.
- L'étiquetage des conteneurs était plus détaillé et la fourniture d'informations a été mieux prise en compte.

Sortir de la boîte et toucher l'animal est un facteur de stress inutile. Les animaux ne doivent jamais être manipulés sans raison. C'est aussi ce que stipulait le règlement de la bourse.

IV. Points négatifs à améliorer selon la PSA

- La PSA a observé à plusieurs reprises que les dispositions du règlement de la manifestation étaient ignorées sans que les responsables n'interviennent pour autant.
  - Quelques exposants ont sorti les animaux des conteneurs sans raison apparente.
  - Dans quelques cas, les animaux étaient logés dans des conteneurs trop petits non conformes au règlement de la bourse.
  - Les animaux ne devraient pas être présentés dans des conteneurs ouverts et pratiquement accessibles à tous.

Les conteneurs ouverts faisaient courir un risque de manipulation injustifiée ou d'échappement des animaux et de chute sur le sol en cas d'inattention.

- Certains conteneurs ne portaient que des informations rudimentaires sur l'animal et sur les exigences relatives à sa détention.
- Un terrarium d'exposition avec un python royal était placé à l'entrée. Le serpent a été malheureusement manipulé à plusieurs reprises par des photographes, probablement pour prendre une belle photo.

La PSA est d'avis qu'il faut au moins un terrarium d'exposition aménagé selon les besoins des animaux. Il permet de montrer aux visiteurs les conditions requises pour une détention sérieuse et respectueuse des animaux de compagnie. Pour cela, les animaux doivent aussi pouvoir s'acclimater un peu. Les manipulations constantes, comme c'est le cas ici, n'y aident guère.

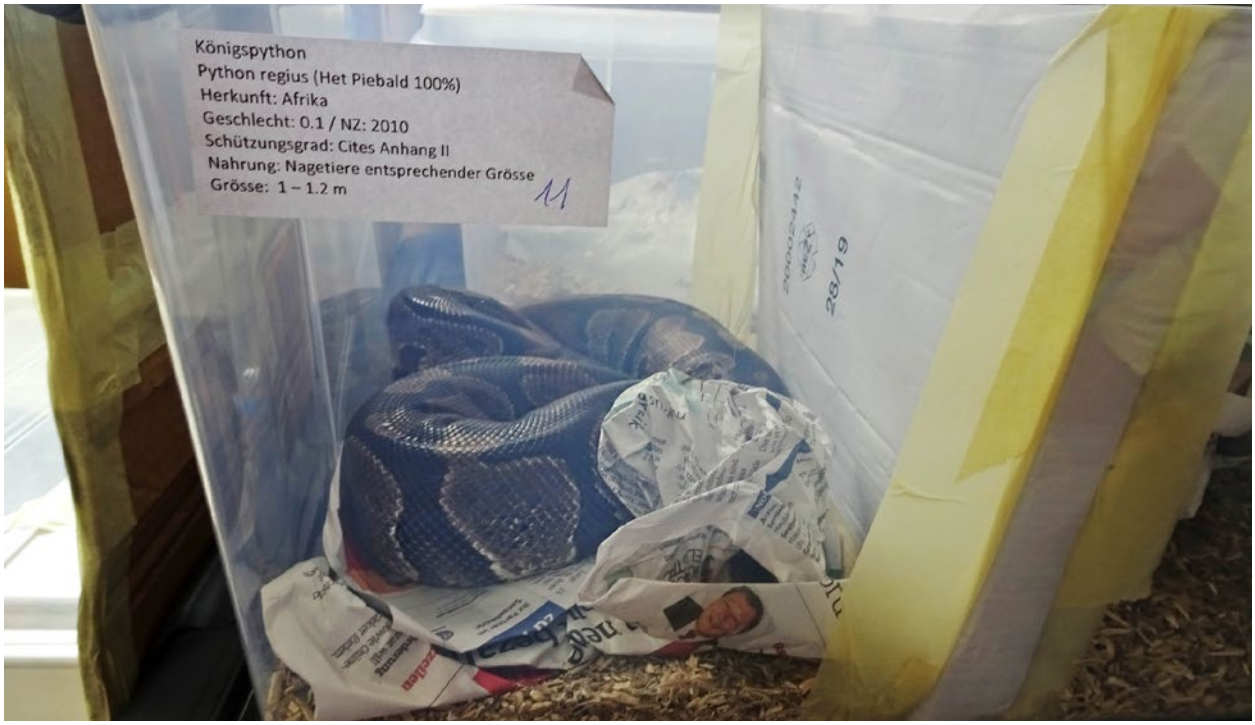

Le règlement de la bourse prévoyait que les conteneurs des serpents devaient avoir une longueur latérale au moins égale à la moitié de la longueur du corps de l'animal. Le logement était dans ce cas nettement trop petit. La PSA estime que déménager l'animal n'était pas recommandé, que ce serait une source supplémentaire de stress. La situation a été discutée avec les personnes chargées de la surveillance de la bourse.

- De nombreux conteneurs n'offraient aucune possibilité de retrait ou alors inappropriée.

Ce serpent des blés a complètement mis en boule son support en papier devenu inutilisable. Après l'intervention de la PSA, il a fallu lui mettre un nouveau substrat.

- La PSA juge critique les élevages de certains animaux de formes colorées, leucistiques (sans cellules pigmentaires) ou particulièrement albinotiques (non pigmentés). Les changements de couleur ont souvent pour origine des défauts génétiques susceptibles d'avoir des effets préjudiciables pour les animaux.

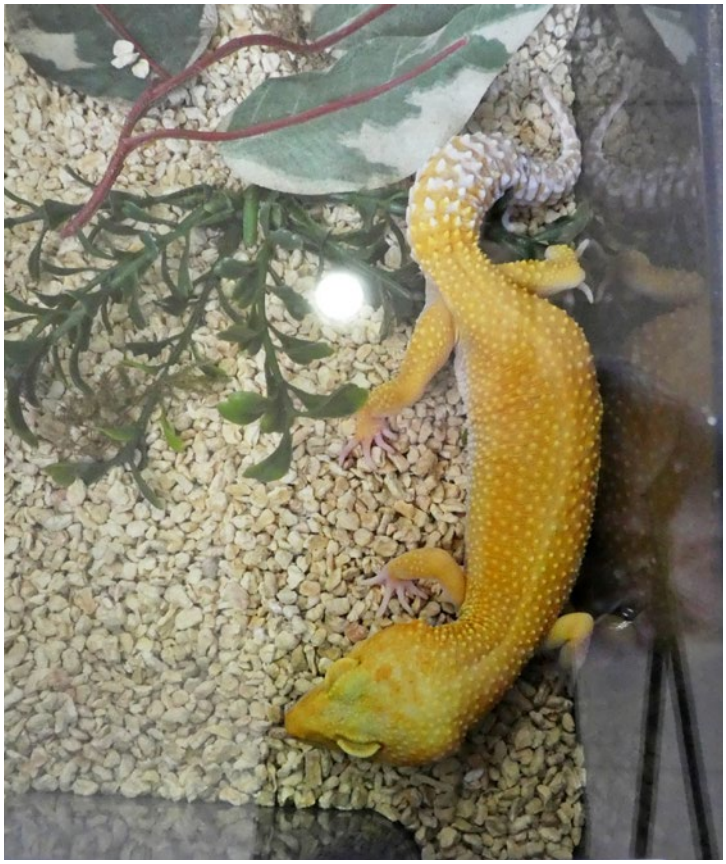

Diverses espèces animales étaient proposées dans différentes couleurs obtenues par élevage. Voici un gecko léopard de la variété RAPTOR.

- Il faudrait dans certains cas améliorer le transport des animaux. Les animaux achetés doivent être emballés individuellement et en toute sécurité. Il faut aussi veiller à un bon apport d'air et à une isolation thermique suffisante. De plus, les animaux achetés doivent être rapidement transférés dans un terrarium approprié.
- La PSA voit d'un œil critique la détention des souris vivantes destinées à l'alimentation d'autres animaux lors des bourses aux reptiles. La perception olfactive mutuelle peut générer du stress aussi bien chez les proies que chez les prédateurs. Il serait en l'occurrence pertinent de les détenir dans un local séparé. Après l'achat, les souris doivent également être transférées avec ménagement et immédiatement dans un logement approprié.

Conclusion

Depuis mars 2018, l'ordonnance sur la protection des animaux comporte des réglementations supplémentaires relatives au traitement réservé aux animaux durant des manifestations. En conséquence, pour les événements de courte durée, elle autorise une légère diminution des dimensions minimales requises pour les enclos, à condition que cela soit compatible avec les conditions fixées dans l'autorisation délivrée par l'office vétérinaire. En revanche, les dispositions de l'OPAn relatives à l'aménagement s'appliquent indépendamment de la durée d'une manifestation. Les conditions climatiques doivent être également adaptées en permanence aux besoins des animaux.

Les conditions des bourses diffèrent en partie de celles d'autres expositions d'animaux puisqu'il s'agit d'expositions d'animaux disposant de conditions de vente. Pour cette raison, et aussi parce que la PSA constate régulièrement l'absence de contrôle et le défaut d'application des réglementations lors de ces bourses, il serait utile et dans l'intérêt de la protection des animaux d'édicter des dispositions applicables dans toute la Suisse pour l'exposition et la vente de reptiles dans le cadre de bourses.

Par rapport à la bourse visitée la dernière fois à Belfaux en 2017, la manifestation de cette année s'est présentée sous un meilleur jour. Il y a eu des améliorations en particulier concernant la présentation empêchant la manipulation des animaux et la fourniture d'informations. La visibilité d'un seul côté et la détention individuelle systématique exigée sont également bénéfiques au bien-être des animaux. Les terrariums individuels et les conteneurs dont l'aménagement respecte les besoins des animaux méritent des compliments. Il faudrait faire de la réduction du stress la priorité majeure. Les animaux pour lesquels les petits conteneurs sont à l'évidence générateurs de stress doivent être transférés dans des logements plus spacieux ou être éloignés de la situation d'exposition. Tant qu'aucun achat n'est effectué, il faut aussi veiller à empêcher la manipulation des animaux et des conteneurs. En cas d'achat, le vendeur et l'organisateur doivent signaler que les animaux doivent être placés au calme ou que l'acheteur doit immédiatement les transférer dans leur futur terrarium.

Il faut aussi accorder une grande importance à l'information, car lorsque les détenteurs des animaux ont des connaissances suffisantes, c'est un élément fondamental pour leur bonne détention future. Il est donc essentiel d'informer les acheteurs par écrit sur les espèces animales, leurs besoins et le mode de détention approprié. À cet effet, toutes les informations sur les animaux (nom de l'espèce en latin, âge, sexe, longueur du corps, origine, statut de protection, autorisation nécessaire, le cas échéant) devraient être affichées sur leurs conteneurs. Par rapport à la bourse visitée en 2017, les étiquetages se sont nettement améliorés, mais il reste toutefois encore à faire. La PSA estime qu'il est nécessaire de remettre des fiches ou des brochures d'information expliquant les besoins des animaux, les conditions de détention respectueuses des animaux ainsi que les dispositions légales. L'article 111 de l'OPAn stipule l'obligation légale de la remise de ces documents pour la vente d'animaux à titre professionnel. Il faudra continuer sur la voie des approches prometteuses observées à Belfaux.

La PSA estime par ailleurs qu'il faudrait toujours installer des terrariums modèles à l'occasion des bourses. Ces terrariums sont spacieux, ont un aménagement et un agencement adaptés aux animaux ainsi qu'un excellent éclairage. Ils servent d'exemples pour illustrer la différence entre un logement temporaire dans le cadre d'une vente et les conditions de détention permanente à la maison. Malheureusement, la bourse de Belfaux a laissé passer cette belle opportunité de sensibilisation du public.

PROTECTION SUISSE DES ANIMAUX PSA
psa@protection-animaux.com · www.protection-animaux.com